



Chantiers Jeunes

Dossier de candidature

*Par l'Accueil de loisir Jeunes des
Montagnes du Giffre*

Contrat d'Engagement

PREAMBULE

L'Accueil Jeunes de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre met en place les Chantiers Jeunes pour **les jeunes âgés de 12 à 17 ans de la vallée du Giffre**.

La participation à ces chantiers représente l'opportunité de vivre un moment de partage avec d'autres jeunes tout en donnant de son temps pour un projet d'intérêt général au sein du territoire des Montagnes du Giffre.

Les chantiers se déroulent sur quatre ou cinq jours, du lundi au vendredi, durant les vacances scolaires. Ils s'organisent avec une alternance de travail sur le chantier et d'une ou plusieurs activités choisies en amont par les jeunes.

A titre d'exemple, ci-dessous un planning à titre indicatif :

Horaires*	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h - 10h15	Chantier				
10h15-10h45	Pause				
10h45-12h	Chantier				
12h-13h30 : Pause déjeuner (repas apporté par le jeune) et repos					
13h30-15h15	Chantier	Sortie extérieure	Chantier	Sortie extérieure	Chantier
15h15-16h30	Temps de jeux, activité		Temps de jeux, activité		Temps de jeux, activité
16h30-17h	Goûter et fin de journée				Goûter et inauguration du chantier

*susceptible d'évoluer selon la nature du chantier

Article 1 : Public concerné et modalités d'inscription

Les Chantiers Jeunes s'adressent à un public âgé entre 12 ans et 17 ans, **habitant l'une des communes de la CCMG** et étant inscrits à l'Accueil Jeunes durant l'année prioritairement.

Le jeune doit être motivé, volontaire afin de réaliser au mieux le projet qui lui sera confié sur un temps défini en amont.

L'effectif maximal est de 8 participant(e)s sur le chantier. Il pourra être inférieur selon la nature du chantier.

Démarches de candidature :

1. Faire la demande d'inscription sur le Portail Citoyen pour tous les jours du chantier
2. **Remettre en main propre à l'Accueil Jeunes** (situé à Taninges en face du collège Jacques Brel) :
 - *Le dossier d'inscription 2021-2022 s'il n'a pas été préalablement transmis*
 - *Le présent contrat d'engagement complété, daté et signé*
 - *Le formulaire d'inscription aux chantiers jeunes 2021- 2022 (page 7)*
 - *L'autorisation parentale chantiers jeunes (page 8)*
 - *Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique des activités liées aux chantiers jeunes. Celui-ci est à fournir en cas d'acceptation de la candidature.*

Les candidatures seront traitées en priorisant :

- Les jeunes ayant déjà postulé mais n'ayant pas réalisé le chantier (car en liste d'attente)
- Les motivations du jeune,
- Les jeunes habitant une des communes du territoire,
- Les jeunes dont c'est la première participation.

Seules les candidatures complètes seront étudiées.

Après étude des candidatures, la demande d'inscription sur le Portail Citoyen vous sera confirmée ou refusée. Les jeunes non retenus en seront informés et seront positionnés sur liste d'attente.

Une réunion **d'information** sera organisée pour les jeunes retenus environ deux semaines avant le début du chantier. **La présence à cette réunion est obligatoire, sous peine d'annulation de l'inscription.** C'est aussi à cette occasion que le groupe de jeunes choisira la ou les activités réalisées durant la semaine de chantier.

Article 2 : Nature des travaux réalisés par les jeunes

Les projets sont définis à l'avance en fonction des besoins des communes.

Les chantiers proposés sont étudiés par la responsable du projet (CCMG) afin de s'assurer qu'ils soient réalisables en termes de temps, de charge de travail et d'intérêt pour les jeunes. Les travaux sont aussi adaptés aux conditions météorologiques.

Exemple de chantiers :

- Traçage des lignes de terrains de sports en extérieur
- Réalisation à la peinture de jeux au sol dans des cours d'école
- Embellissement des panneaux d'orientation et des sentiers

Une inauguration pourra avoir lieu à la fin du chantier.



Article 3 : Lieu et horaires de travail

Les jeunes doivent se rendre sur le lieu du chantier par leur propre moyen, dans la mesure du possible. Les horaires de début et fin de chantier, ainsi que le lieu exact seront précisés aux jeunes durant la réunion. Les responsables légaux seront également informés.

Article 4 : Contreparties

D'une part, la participation à un chantier Jeunes est totalement gratuite. Aucune journée ne sera facturée à la famille.

D'autre part, en contrepartie de l'investissement des jeunes, la CCMG finance une ou plusieurs activités durant la semaine, qui seront choisies en amont par les jeunes lors de la réunion de présentation, dans la limite du possible (budget, lieu et disponibilité des activités).

Ces activités sont également offertes aux jeunes.

Enfin, les jeunes se verront offrir une carte cadeau à la fin de la semaine de chantier.

Article 5 : Le rôle de l'animateur référent et du référent technique

Animateur référent :

Il est en charge de la communication auprès des partenaires et des jeunes, de l'accompagnement des jeunes dans leur inscription, de l'organisation de la réunion d'information et du bilan du chantier fait avec les jeunes.

Il est responsable des jeunes sur le chantier et chargé de vérifier la conformité du chantier et d'assurer la sécurité des participants ainsi que le bon déroulement des travaux.

Référent communal du projet : Il détermine, avec l'animateur référent, le chantier réalisable, les dates et s'assure de mettre à disposition le matériel nécessaire au chantier.

Encadrant technique :

Agent des services techniques de la commune, il est présent, sur toute ou partie du chantier, pour orienter le chantier et donner des conseils techniques aux jeunes.

Article 6 : Les engagements des jeunes

Pour la bonne exécution du chantier, chaque jeune s'engage dans le cadre de ce contrat moral à :

- Respecter les horaires de travail définis lors de la réunion de préparation. Être ponctuel, aucun retard n'est admis (sauf motif valable).



- Respecter les lieux, les consignes données (et notamment celles concernant la sécurité), le personnel encadrant ainsi que les autres participants
- Participer au rangement et nettoyage du matériel et des locaux
- Maintenir une assiduité constante au cours du chantier
- Faire part de toute difficulté liée au chantier en informant l'animateur référent
- Respecter les mesures sanitaires en vigueur

Article 7 : Les engagements de la CCMG et de la commune

La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) et chaque commune s'engage, pour la réalisation des Chantiers Jeunes, à :

- ✓ Encadrer les participants pour que les projets se déroulent dans les meilleures conditions possibles en apportant son soutien et des conseils techniques pour la bonne exécution des travaux
- ✓ Souscrire l'ensemble des contrats d'assurances nécessaires pour couvrir sa propre responsabilité civile et pour assurer les bénévoles ou les dommages qu'ils pourraient subir ou causer pendant le séjour
- ✓ Fournir à chaque candidat(e) les équipements de sécurité nécessaire (exemple : combinaisons, gants, etc.)
- ✓ Fournir le matériel et l'outillage nécessaire à la réalisation du chantier.

Article 8 : Sécurité et secours

Lors de l'inscription, les participants doivent obligatoirement fournir les éléments suivants :

- Le numéro de téléphone d'une personne à prévenir en cas d'urgence
- Les coordonnées du médecin traitant (si différent de celui indiqué dans la fiche sanitaire)
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités liées aux chantiers jeunes

En cas de problème de santé ou d'accident pendant le temps de travail des jeunes, il sera fait appel au médecin traitant ou aux services d'urgence, la famille sera immédiatement prévenue.

Article 9 : Photographie des jeunes et diffusion :

Dans le cadre des Chantier Jeunes, des photos ou des reportages peuvent être réalisés. Ces



supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître et valoriser le travail des jeunes.

En conséquence :

☐

J'autorise les prises de vue

☐

Je refuse les prises de vue

Article 10 : Acceptation des conditions

Les conditions d'organisation des Chantiers Jeunes explicitées précédemment sont signées par le jeune et par les responsables légaux lors de la candidature, et un exemplaire lui sera remis une fois sa candidature acceptée.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation au chantier et m'engage à en respecter les termes.

Fait à, le / / 2022

Le jeune : « Lu et approuvé »
et signature

La Directrice de l'Accueil Jeunes
signature

La Direction Générale Adjointe
signature



FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CHANTIER JEUNES 2022

A remplir par le jeune

Mon identité

Nom : Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone (si tu en as un) :

Si ma candidature est retenue, je m'engage à être présent pour la réunion d'information qui aura lieu le **mercredi 9 février 2022 de 14h à 16h** à l'Accueil Jeunes (Taninges).

Mes motivations pour participer - à ne pas remplir si tu as déjà postulé une fois

Décrivez en quelques lignes votre motivation, vos attentes et objectifs de réaliser un chantier jeune bénévolement :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Signature du (de la) Participant(e) :



AUTORISATION PARENTALE CHANTIERS JEUNES

A remplir par le responsable légal

Par ce dossier, je soussigné(e).....atteste avoir pris connaissance des conditions de participation et de réalisation des Chantiers Jeunes proposés par l'Accueil Jeunes des Montagnes du Giffre et acceptons les dispositions indiquées dans le contrat d'engagement.

J'autorise mon enfant à participer au Chantier Jeunes qui a lieu du 21 au 25 février 2022 à Taninges.

Fait le, _____, à _____

Les parents / responsables légaux
« Lu et approuvé »

Signature